

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
Muret

CANTON
Cazères

Nombre de conseillers :

- en exercice	15
- présents	11
- votants	14
- absents/excusés	1
- quorum	8
- convoqué le : 10/02/2023	
- date d'affichage du procès-verbal : 22/03/2023	
- date de publication du procès-verbal : 22/03/2023	

1. Arrêt du procès-verbal du 18 janvier 2023.
2. Délibération : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT).
3. Point école
4. Questions diverses :
 - Office National des Forêts (ONF) - Diagnostic des 24 marronniers place de l'église ;
 - Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLU I) ;
 - Discussion sur la convention prêt local communal à la Maison de la Terre ;
 - Possibilité appel prestataire de service pour le ménage de la mairie dans certains cas.

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Poucharramet**

20 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire Monsieur David COURS.

Etaient présents : COURS David - PALAS Régine - FABRE Stéphane - BARCELO Stephan - BUNGENER Ana - DIDIER Sandra - PALLAS Cécile - QUIOT Thierry - MATHIS Frédéric - MEREAU Céline - THEMELIN Laure-Catherine.

Procurations : ARMAING-MAKOA Marie-Paule a donné procuration à THEMELIN Laure-Catherine - BREIL Florent a donné procuration à MEREAU Céline - LAW-YEE-MUI Yann a donné procuration à PALLAS Cécile.

Absents excusés : RAINGEVAL Marie-Eve.

Secrétaire de séance : Madame PALAS Régine a accepté cette fonction.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil municipal avait été faite le 10 février 2023.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h30.

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Réception le 14/02/2023 de la notification de subvention allouée pour l'acquisition du Citroën et le rebouchement des trous de boulins à l'église St-Martin.
- Présentation de la prestation de service proposée par Just Queen (distributeur pizzas).

Le nouvel ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

1. Arrêt du procès-verbal du 18 janvier 2023

Point n° 1 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023 a été arrêté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) – DEL2023-02-20/02

Point n°2 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'annuler les délibérations n° 81 et n° 82 prises en date du 19/12/2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée annule les délibérations n° 81 et n° 82 du 19 décembre 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2022 portant modification des statuts du SMGALT,

Vu l'approbation de la représentativité des membres à l'article 7 desdits statuts qui prévoit :

1. *Pour les communes membres : 1 titulaire et 1 suppléant.*

Il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués représentant la commune de Poucharramet au sein du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch à la suite de la modification des statuts.

Monsieur le Maire propose de lever le caractère secret pour l'élection des délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués à main levée.

Considérant les noms présentés,

Le conseil municipal, après avoir voté *à main levée*, désigne, les délégués suivants au SMGALT :

- Monsieur MATHIS Frédéric pour exercer les fonctions de délégué titulaire au sein du SMGALT
- Monsieur QUIOT Thierry pour exercer les fonctions de délégué suppléant au sein du SMGALT

Délibération adoptée par 14 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Point école

Point n°3 de l'ordre du jour.

Le rectorat maintient la 5^{ème} classe en raison des effectifs suffisants, à la suite de la réunion du 9 février 2023 avec le directeur d'académie.

4. Questions diverses

Point n°4 de l'ordre du jour.

- Office National des Forêts (ONF) – Diagnostic des 24 marronniers place de l'église.
A faire dans les plus brefs délais :
 - Il faut couper une charpentière sur le numéro 13 ;
 - Taille entretien du numéro 24 ;
 - Retrait câble du numéro 15.
- Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi) :
Monsieur Stéphane FABRE précise que des discussions sont en cours avec la Communauté de commune Cœur de Garonne sur le projet de réalisation d'un PLUi qui sera soumis au vote des maires.
Le but du PLUi serait d'harmoniser la réglementation et de lier les projets entre communes.
- Discussion sur la convention de prêt local communal à la Maison de la Terre :
Monsieur le Maire lit la convention et demande aux conseillers leur avis.
L'assemblée approuve la signature de la convention telle que présentée par le maire.
- Possibilité appel prestataire de service pour le ménage de la mairie dans certains cas :
Monsieur le Maire propose de demander à un prestataire (AJH) de seconder Véronique BRIANTAIS pour le ménage de la mairie.
- Réception le 14/02/2023 de la notification de subvention allouée pour l'acquisition du Citroën (4391.00 €) et le rebouchage des trous de boulines à l'église St-Martin (1318.40 €) :
Monsieur le Maire fait lecture des notifications de subvention reçues.
- Présentation de la prestation de service proposée par Just Queen (distributeur pizzas) : La société Jus Queen (distributeur de pizzas) propose d'installer un distributeur de pizzas, les élus n'ont rien contre ce projet.
- Habitat indigne : Madame Laure-Catherine THEMELIN fait lecture d'un rapport écrit par Madame Marie Paule ARMAING-MAKOA.

Fin de la séance à 20h22.

Signatures

La secrétaire de séance,
Régine PALAS



Le Maire,
David COURS



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE

DEL2023-02-20/02 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMGALT)